



CHAPITRE IV.

DES PRONOMS PROPREMENT DITS,

ET DES ADJECTIFS PRONOMINAUX.

A en juger par l'étymologie, le *pronom* proprement dit est un mot qui n'a par lui-même aucune signification, et qu'on met à la place d'un nom précédemment énoncé pour le remplacer, et en éviter la répétition.

Dès que le pronom tient la place d'un nom, c'est une conséquence qu'il en réveille l'idée telle qu'elle est, telle que le nom la réveillerait lui-même, c'est-à-dire sans y rien ajouter et sans y rien retrancher. Un mot employé au figuré peut être substitué à un mot pris dans le sens propre : *voile*, par exemple, à *vaisseau*. Dans ce cas on substitue d'autres idées, et *voile* est employé pour une toute autre raison que pour tenir la place de *vaisseau*; *voile* n'est donc pas un pronom.

Mais, lorsqu'après avoir parlé d'Alexandre et de son passage en Asie pour combattre les Perses, on dit qu'*il les subjuga*, et qu'*il renversa leur empire*; les mots *il* et *les*, mis à la place des noms *Alexandre*, *Perses*, ont chacun la même signification que les noms dont ils rappellent l'idée : ce sont des pronoms. Quelquefois encore le pronom tient lieu d'une phrase entière; par exemple, si l'on me dit : *Avez-vous vu la belle maison de campagne que M. le comte a achetée?* et que je réponde que *je l'ai vue*, le pronom *l'* ne tient pas la place du seul mot *maison*, mais de ce mot accompagné de toutes ses modifications, de *la belle maison de campagne que M. le comte a achetée*.

Le sens exige encore que dans quelques cas le pronom tienne lieu d'une phrase construite différemment de celle dont il prend la place : *Voulez-vous que j'aie vous voir? Je le veux*, c'est-à-dire, *je veux que vous veniez me voir*.

(Condillac, page 197.)

Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seraient insupportables; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grâce; mais on ferait une faute si on les employait pour réveiller une idée autre que

celle du nom dont ils prennent la place; et c'est avec raison que l'on a critiqué ce vers de Racine :

Nulle paix pour l'impie, il la cherche, elle fuit.

(*Esther*, act. II, sc. 9.)

En effet, *la* et *elle* ne rappellent pas *nulle paix*, ils rappellent seulement *la paix*, c'est-à-dire une idée toute contraire. Cependant il faut convenir qu'il y a dans ce vers une vivacité et une précision qui doivent d'autant plus faire pardonner cette licence au poète, qu'avant d'apercevoir la faute l'esprit a suppléé à ce qui manque à l'expression.

(Même autorité.)

Remarquons ici comment il se fait que le vers de Racine ne laisse aucun doute dans l'esprit, et par conséquent peut être excusé. Le mot *paix* n'est pas un nom collectif; mais au contraire il présente une idée distincte, unique, absolue. En disant *nulle paix*, l'auteur nous fait entendre que *la paix* n'existe pas; il réveille en nous l'idée du substantif, du nom particulier et déterminé *la paix*; et voilà comment la logique, à défaut de la grammaire, a conduit cet habile écrivain à faire emploi du pronom. La faute, au contraire, serait complète, inexcusable, dans une phrase comme celle-ci : *Nul homme n'est parfait; vous le cherchez en vain*. A. L.

On divise ordinairement les pronoms en cinq classes, savoir : en pronoms personnels, en pronoms possessifs, en pronoms démonstratifs, en pronoms relatifs et en pronoms indéfinis. Nous adopterons cette division comme étant reçue par la presque totalité des Grammairiens; mais, parmi les pronoms possessifs, démonstratifs et indéfinis, il en est auxquels plusieurs Grammairiens refusent, avec raison, le nom de pronom. Tels sont, par exemple, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, *nul*, *aucun*, etc., etc. En effet, si le pronom est destiné à remplacer le nom, il est clair que les mots dont il s'agit, ne tenant la place d'aucun nom, mais étant au contraire toujours joints à un nom qu'ils qualifient en le déterminant, ne sauraient être considérés comme pronoms; ce sont de véritables adjectifs, car ils en ont l'essence et en subissent les lois; c'est pourquoi nous les considérerons comme adjectifs, et nous les appellerons adjectifs pronominaux, à cause de l'espèce d'affinité qu'ils ont avec les pronoms, ou du moins à cause de l'usage où l'on est souvent de les classer parmi les pronoms. Nous ferons pour chacune de ces sortes d'adjectifs un article séparé, qui viendra immédiatement après le pronom avec lequel ils ont rapport. Ainsi, après le pronom possessif, nous parlerons de l'adjectif pronominal possessif; et il en sera de même à l'égard des adjectifs pronominaux démonstratifs et indéfinis.

DES PRONOMS PERSONNELS.

La fonction des pronoms personnels est de désigner les personnes.

Le mot *personne*, dérivé du latin *persona*, *personnage*, *rôle*, désigne, en Grammaire, le personnage, le rôle que joue dans le discours le nom ou le pronom. Il y a trois personnes : la première est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, et la troisième celle de qui l'on parle.

Les pronoms personnels de la première personne sont : *je*, *moi*, *me* (pour *moi* ou à *moi*) et *nous*.

Ceux de la seconde sont : *tu*, *toi*, *te* (pour *toi* ou à *toi*) et *vous*.

Ceux de la troisième sont : *il*, *lui*, *elle*, *ils*, *elles*, *soi*, *se* (pour *soi* ou à *soi*), *leur* (pour à *eux*, à *elles*).

§ I.

JE.

Je, pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres; masculin, si c'est un homme qui parle; féminin, si c'est une femme. Il est toujours sujet de la proposition, et se met ordinairement avant le verbe : *je vais*, *je cours*. Quand le verbe commence par une voyelle, on élide l'*e*, et l'on dit : *j'ordonne*, *j'entends*.

Je, cependant, se met après le verbe, soit dans les phrases interrogatives ou admiratives, comme : *que deviendrai-je?* *que ferai-je?*

Soit quand le verbe se trouve enfermé dans une parenthèse, comme (*lui répondis-je*);

Soit quand on l'emploie par manière de souhait : *puissé-je!* ou par manière de doute : *en croirai-je mes yeux?*

Soit enfin quand il est précédé de la conjonction *aussi*, ou de quelqu'un des adverbes *peut-être*, *à peine*, etc. : *AUSSI puis-je vous assurer*; *AUSSI pensai-je mourir d'effroi*; *INUTILEMENT voudrais-je me persuader*; *PEUT-ÊTRE irai-je*; *A PEINE fus-je arrivé*.

(Wailly, page 313. — Restaut, page 303, et les Grammairiens modernes.)

Il faut remarquer, dans ce dernier cas, que l'inversion n'est pas obligée; et qu'on dit également : *aussi je vous assure*, *à peine je fus arrivé*, etc. Le goût de l'écrivain et l'harmonie de la phrase décideront de la forme qu'il faut employer.

A. L.

On observera que si le sens de la phrase demande l'emploi du présent de l'indicatif, et que ce temps appartienne à un verbe qui se termine par un *e* muet, il faudra, dans les phrases interrogatives, changer cette finale en *é* fermé; ainsi, *j'aime* se changera en *aimé-je*, et non pas, comme le font quelques écrivains, en *aimè-je*, avec un *è* ouvert.

Veillé-je? puis-je croire un semblable dessein?

(Racine, *Phéd.*, act. II, sc. 2.)

Si le sens de la phrase demande l'emploi du présent du subjonctif ou de l'imparfait du même mode, comme *je dusse*, *je puisse*, on écrira *dussé-je*, *puissé-je* (270) :

Dussé-je, après dix ans, voir mon palais en cendre (271)!

(Racine, *Andromaque*, act. I, sc. 4.)

On lit dans la première épître de Boileau (édition de Saint-Marc et de Brossette) :

Mais où *cherchai-je* ailleurs ce qu'on trouve chez nous?

(270) Quand la dernière syllabe d'un mot est muette, la pénultième ne saurait être muette, parce que deux syllabes de cette nature ne peuvent se trouver de suite à la fin du même mot; dans ce cas, la pénultième se prononce avec le son ouvert, et prend un accent grave : *père*, *sincère*. Il n'y a d'exception à cela que pour les mots en *ège*, comme *piège*, *manège*, etc., dans lesquels l'usage a voulu que la pénultième fût prononcée avec le son de l'*é* fermé, et prit un accent aigu. Cela s'applique aussi aux verbes de la première conjugaison, lorsque ces verbes sont suivis du pronom *je*; ils semblent alors ne former avec ce pronom, du moins pour l'oreille, qu'un seul et même mot.

(271) *En cendre* au singulier est une inexactitude. On dit *réduire*, ou *mettre en cendres* au pluriel, et non pas *en cendre* au singulier; c'est ainsi que pense Féraud, et l'Académie donne deux exemples qui confirment cette opinion.

Cendre se dit quelquefois pour *mort*, et dans cette acception il peut très bien se dire au singulier :

J'ai donné comme toi des larmes à sa *cendre*. (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 4.)

Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
Il faut mêler sa *cendre* aux cendres de ses pères.

(J.-B. Rousseau, Ode 3, livre I.)

Si, dans la nuit du tombeau,

La voix du Dieu vivant a ranimé ta *cendre*. (Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 6.)

Les Thébains de Laïus n'ont point vengé la *cendre*. (Voltaire, *OEdipe*, acte I, sc. 3.)

— L'Académie écrit, il est vrai, *réduire en cendres*; mais elle admet la *cendre* ou les *cendres* d'une ville détruite. Pourquoi donc proscrire une expression défendue par Racine et par l'analogie? Pourquoi ne réduirait-on pas *en cendre*, comme on réduit en *poudre*, en *poussière*? Nous ne croyons pas qu'on puisse avec raison blâmer, au singulier, cette locution figurée. A. L.

Cette faute, très commune alors, ne serait point pardonnable à présent.

(Vaugelas, 203^e Remarque. — L'Académie, page 223 de ses *Observ. sur cette Rem.* — Son *Dictionnaire*. — MM. de Port-Royal, page 211. — Ménage, 57^e chap. — D'Olivet, Girard et tous les Gramm. modernes sont d'accord sur cette orthographe.)

Les mêmes Grammairiens pensent que dans le cas où *je*, mis après le verbe, serait susceptible de produire un son dur et désagréable, ce qui n'a lieu que pour les verbes composés d'une seule syllabe au présent de l'indicatif, il faudrait alors prendre un autre tour et dire, au lieu de *dors-je? ments-je? sens-je?* etc., *est-ce que je dors? est-ce que je ments? est-ce que je sens?*

M. Dessiaux remarque que ces deux formes ne sont pas identiques, et que la première (*sens-je*) exprime plus positivement le doute. Cela est vrai; mais quand on ne peut en faire usage, il faut rendre autrement sa pensée. La prohibition, du reste, ne s'arrête point aux monosyllabes; on l'étend à presque tous les verbes dont la première personne se termine par deux consonnes: ainsi l'oreille serait choquée d'entendre *m'endors-je, répands-je, interromps-je*. Cependant nos bons auteurs n'ont pas craint d'employer quelques-unes de ces tournures. Ainsi tous admettent *qu'entends-je! n'entends-je pas?*

Ne tiens-je pas une lanterne en main? (Molière.)

Vaux-je cela, disait en soi la belle. (La Fontaine.)

• Comment *sens-je* si bien ce que je ne puis l'exprimer. » (Montesquieu.)
On voit d'après cela que l'oreille seule est juge de la convenance de ces expressions. A. L.

Voyez, à la fin de ce chapitre, quand on doit répéter le pronom *je*.

§ II.

MOI.

Moi, pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres; il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées. On voit, par cette dernière définition, que *moi* est un synonyme réel de *me* et de *je*; mais ce n'est pas un synonyme grammatical, puisqu'il s'emploie différemment, et que dans aucun cas il ne peut être remplacé ni par *je* ni par *me*. C'est ce qui sera éclairci par ce qui suit.

Moi se joint à *je*, par apposition et réduplication, pour donner plus d'énergie à la phrase, soit qu'il vienne après le verbe, comme dans ces phrases: *Je dis moi, je prétends moi*; soit qu'il précède *je* et le verbe: *MOI, je dis*; *MOI, je prétends*; *MOI, dont il déchire la réputation, JE ne lui ai jamais rendu que de bons offices*; *MOI, à qui*

il fait tant de mal, JE cherche toutes les occasions de le servir; *MOI, ne songeant à rien, s'allai bonnement lui dire.*

Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence!

(Racine, *Phèdre*, act. III, sc. 3.)

—La plupart des Grammairiens voient dans cette locution un pléonasme; Beauzée et quelques autres y trouvent une ellipse et l'expliquent par *pour moi, quant à moi*, etc. Il nous paraît difficile de décider cette question d'une manière générale, tant cette tournure admet de nuances variées. Ainsi, dans ce vers de Racine:

Moi, des bienfaits de Dieu, je perdrais la mémoire!

le mot *moi* n'est pas surabondant; il ajoute à la pensée, il signifie *étant moi, étant ce que je suis*; il porte en lui seul la raison de toute la phrase. Au contraire dans ce vers du même écrivain:

Et *moi* qui l'amenaï, triomphante, adorée,
Je m'en retournerai seule et désespérée.

le mot *moi*, nécessaire grammaticalement, est inutile pour la pensée. Dans le premier cas, il nous semble impossible qu'on voie un pléonasme; dans le second, il est bien difficile d'admettre une ellipse, car les mots qu'on voudrait suppléer seront de plus en plus inutiles pour le sens. Dans notre langue, amie de la clarté, le *qui* relatif doit toujours être précédé de son sujet; d'un autre côté, le verbe à la première personne ne peut avoir pour sujet que le pronom *je* dont il est inséparable; ce sont là des règles absolues. Le génie de notre langue exige ainsi nécessairement les mots *moi* et *je* dans le second exemple. C'est donc là un idiotisme clairement raisonné: n'y cherchons point autre chose. A. L.

Quelquefois *je* ne paraît point, mais il est sous-entendu: *moi, trahir le meilleur de mes amis! faire une lâcheté, moi!* phrase elliptique, où il est aisé de suppléer, *je voudrais! je pourrais!*

Moi se met de même par apposition avant ou après *me*: *voudriez-vous me perdre, MOI votre allié!* *MOI, vous me soupçonneriez de.*

Il se met aussi par apposition avec *nous* et *vous*, lorsqu'il est accompagné d'un autre nom ou pronom. *Vous et moi nous sommes contents de notre sort. Nous irons à la campagne LUI et MOI. Il est venu NOUS voir, MON FRÈRE et MOI.* Dans ces phrases, *moi* et le nom ou pronom qui lui est joint sont tous ensemble l'apposition et l'explication de *nous*; et il faut observer que *moi*, étant joint à un autre nom ou pronom, ne doit paraître qu'en second: *vous et moi; un tel et moi*; à moins que le nom auquel il est joint ne soit celui d'une personne très inférieure. Ainsi, un père dira: *moi et mon fils*; un maître: *moi et mon laquais.*

Moi est encore une sorte d'apposition qui détermine les pronoms indéfinis *ce* et *il*: *C'est MOI qui vous répons. Qui fut bien aise? ce*

fut MOI. Il n'y eut que lui et MOI d'un tel avis. Que vous reste-t-il? MOI.

Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. *Vous servirez-vous de MOI? Pense-t-on à MOI? Ils auront affaire de MOI. Ils auront affaire à MOI. Cela vient de MOI. Cela est à MOI. Cela est pour MOI. Je prends cela pour MOI. Selon MOI, vous avez raison. Vous serez remboursé par MOI. Cela roulera sur MOI. Tout est contre MOI.*

Il en est de même après une conjonction : *Mon frère et MOI. Mon frère ou MOI. Mon frère aussi bien que MOI. Ni mon frère ni MOI. Personne que MOI. Nul autre que MOI.*

Quand le verbe est à l'impératif, et que le pronom qu'il régit n'est pas suivi du pronom relatif *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple : *Louez-MOI, récompensez-MOI*; soit comme régime composé : *Rendez-MOI compte, dites-MOI la vérité*; et alors *moi* se joint au verbe par un tiret; mais on dirait : *Donnez-m'en*, à cause du pronom *en*.

Il faut remarquer alors que *me*, régime indirect, se place après le verbe, contrairement à la règle générale que nous verrons établie tout à l'heure. C'est que *me* est ici par euphonie substituée à *moi*, dont il garde la place. Si même l'on voulait attirer davantage l'attention sur la personne, on pourrait dire *donnez-en à moi*, ce qui est la forme explicite de ce régime indirect, comme on le voit dans les vers suivants :

Avez-vous oublié que vous parlez à moi! (Corneille.)
Messala, songez-vous que vous parlez à moi! (Voltaire.)

Ainsi ce complément indirect peut, selon les cas, prendre les trois formes : *me*, *moi*, *à moi*. Nous ferons encore observer que si le verbe à l'impératif est accompagné d'une négative, le pronom régime n'est plus *moi*, mais bien *me*, qu'on place avant le verbe : *ne me fatigue pas, ne me parle jamais*. Quelquefois aussi quand deux impératifs sont joints par une conjonction, le pronom peut indistinctement suivre ou précéder le second; et l'on emploie, selon l'occurrence, *moi* ou *me* :

Soldats, suivez leurs pas et *me* répondez d'eux. (Voltaire.)

Cette manière de s'exprimer est peut-être un peu moins commune que l'autre; aussi les poètes semblent-ils la préférer. A. L.

Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, *moi* se met par redondance, et pour donner plus de force à ce que l'on dit : *Faites-MOI taire ces gens-là; donnez-leur-MOI sur les oreilles.*

Dans le même cas, le pronom *moi* se met après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime simple du verbe, soit comme régime composé : *Tu vas à l'Opéra, mène-s-y-MOI; tu vas en voiture, donne-s-y-MOI une place.* Au contraire, l'adverbe *y*, dans le même cas, se met après le pronom *nous* : *menez-NOUS-y; donnez-NOUS-y une place.*

Lorsque le verbe est au singulier, et que la seconde personne de l'impératif finit par un *e* muet, on ajoute, ainsi qu'on a pu le voir dans les deux exemples qui précèdent, un *s* au verbe (272) : *mène-s-y-moi; donne-s-y-moi une place.*

Voyez plus bas (au pronom *qui*, § 1), et à l'accord du verbe avec son sujet (5^e remarque), comment on doit s'exprimer : 1^o lorsque *moi* est employé comme sujet, et si l'on doit dire *moi qui ai parlé*, ou *moi qui a parlé*; *si c'était moi qui proposasse*, ou *si c'était moi qui proposât*; *c'est moi qui m'intéresse*, ou *c'est moi qui s'intéresse*; 2^o lorsque *moi* est joint à un autre pronom personnel ou à un substantif pour former le sujet d'un verbe, si l'on doit dire : *C'est mon père ou moi qui avons dit cela*, ou *c'est mon père ou moi qui a dit cela.*

§ III.

ME.

Me, pronom personnel qui signifie la même chose que *je* et que *moi*, n'est jamais employé comme sujet; il est des deux genres, et est tantôt régime direct et tantôt régime indirect : *il me chérit, pour il chérit moi; il me plaît, pour il plaît à moi.*

Me s'allie à *je* et à *moi*.

Moi, je m'arrêtera à de vaines menaces!

(Racine, *Iphigénie*, act. I, sc. 2.)

Me, régime direct ou indirect, se place toujours avant le verbe.

Bajazet aujourd'hui *m'honore et me caresse.*

(Racine, *Bajazet*, act. I, sc. 1.)

Venez; les malheureux *me* sont toujours sacrés.

(Voltaire, *Oreste*, act. II, sc. 2.)

(Wailly, page 318. — *Le Dict. de l'Académie*, au mot *me*.)

—Voyez cependant une exception dans le paragraphe précédent. A. L.

Quand plusieurs pronoms régimes accompagnent un verbe, *me* (ainsi que *te*, *se*, *nous*, *vous*) doit être placé le premier :

(Wailly, page 319. — Lévizac, tome I, page 325.)

(272) Cette lettre, qu'on appelle euphonique, est mise pour éviter la rencontre de deux voyelles qui se choqueraient désagréablement pour l'oreille; quelques personnes la placent entre deux traits d'union; d'autres, et cette orthographe est celle que l'on doit préférer, la placent à la suite du verbe, pour annoncer qu'elle doit être unie d'une manière intime à la syllabe qui précède et à celle qui suit. Il y en a aussi qui mettent entre la lettre euphonique un trait d'union et une apostrophe, *mène-s'y*; mais c'est une faute, puisque l'apostrophe ne s'emploie jamais qu'à la place d'une voyelle que l'on supprime.

— Nous préférons les deux traits d'union; sans cela il faudrait, par analogie, écrire *donnet-il, laissot-il*, au lieu de *donne-t-il, laissa-t-il*. A. L.

« Accordez-moi votre amitié ; si vous *me* la refusez, j'en serai « vivement affecté. »

Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement le pronom *me* près du verbe qui le régit : *On ne saurait ME reprocher d'aimer la table.*

Cependant ce ne serait pas une faute de dire : *On ne ME saurait reprocher.* C'est l'oreille que l'on doit consulter alors.

Mais on remarquera que ce dérangement n'est pas autorisé, quand le premier verbe est à un temps composé ; et, en effet, il serait déplacé de dire : *Je m'aurais voulu procurer ce plaisir*, au lieu de *j'aurais voulu ME procurer ce plaisir.*

(L'Académie, sur la 357^e Rem. de Vaugelas, page 372 de ses *Observ.* — Wailly, page 320.)

— Cette inversion n'est nullement défendue, en thèse générale ; mais il faut consulter le goût et l'oreille. Nous croyons que l'on peut dire, même en prose, *il m'a su tromper, il m'a voulu séduire.* Racine a dit :

Il faut que le cruel qui m'a pu mépriser,
Apprenne de quel nom il osait abuser ! (Iphigénie, acte III, sc. 6.)

Mais souvent cette tournure peut devenir dure et incorrecte ; le tact de l'écrivain lui servira de règle. Cette remarque s'applique également aux autres pronoms : *il l'a regardé battre, il les a vu enlever, ils se sont laissé prendre.* On voit par ces derniers exemples qu'il est des cas où le pronom doit nécessairement précéder le premier verbe, même quand il serait à un temps composé. A. L.

Le pronom *me* doit toujours se répéter avant chaque verbe employé à un temps simple : *Il ME flatte et ME loue.* Lorsque les verbes sont à des temps composés, il est permis de sous-entendre le second pronom *me* avec l'auxiliaire du verbe qu'il précède, pourvu que les deux verbes demandent le même régime ; on dira donc également bien : *Il m'a loué et récompensé généreusement,* et *il m'a loué et m'a récompensé généreusement* ; mais il faudrait dire : *Il m'a plu et m'a enchanté,* attendu qu'on dit *plaire A quelqu'un* et *enchanter QUELQU'UN.*

Cette règle sur l'emploi de *me* s'applique aux pronoms *nous, vous, te et se.*

(L'Académie, sur la 327^e et la 467^e Rem. de Vaugelas, pages 530 et 490 de ses *Observ.* — Le P. Buffier, n^o 1017. — Marmontel, page 202.)

§ IV.

NOUS.

Nous, pronom pluriel de la première personne, est des deux genres, et se dit des personnes et des choses personnifiées ; il peut

être ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect : « *Nous* avons « dit, et *nous* allons prouver qu'il n'y a pas de bonheur sans la « vertu. » (Beauzée.) — « Les grandes prospérités *nous* aveuglent, « *nous* transportent, *nous* égarent. »

(Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*)

Tout ce qui *nous* ressemble est parfait à nos yeux.

(L'abbé Aubert, fable 6, liv. IV.)

Dans la première phrase, *nous* est sujet ; dans la seconde, il est régime direct ; et dans la troisième, il est régime indirect.

(Wailly, page 182. — Lévizac, tome I, page 310.)

Lorsque *nous*, employé comme sujet ou comme régime, est joint à un autre nom ou pronom qui concourt, avec *nous*, à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans préposition, s'il est sujet ou régime direct : *NOUS partirons demain, eux et NOUS* ; *il NOUS a bien accueillis, NOUS et nos amis.* Et avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime : *Il NOUS doit cette somme à NOUS et à nos associés.*

(Mêmes autorités.)

Quant à la place que ce pronom doit occuper dans le discours, ce que nous venons de dire pour le pronom *me* et pour le pronom *moi* lui est applicable.

Voyez, au pronom *vous*, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *nous*, dont on fait quelquefois usage au lieu de *je*.

§ V.

TU.

Tu, pronom personnel de la seconde personne, est des deux genres, mais seulement du nombre singulier ; il ne se dit que des personnes et des choses personnifiées.

Tu, ainsi que le pronom *je*, ne peut jamais être que le sujet de la proposition. Exemples : « Si *tu* as un ami véritable, tâche de le con- « server. » — « Aimes-tu la paix, ne parle jamais des absents que « pour en dire du bien. »

Le pronom *tu* s'emploie dans bien des cas.

1^o On peut tutoyer ses inférieurs, s'ils sont beaucoup au dessous de soi ; un maître peut donc fort bien tutoyer son laquais.

2^o On peut aussi tutoyer ceux que l'on méprise ou que l'on insulte ; quelle que soit alors leur condition, on se met bien au dessus

d'eux. C'est ainsi que le grand-prêtre Joad, n'ayant plus besoin de dissimuler, dit à la reine Athalie (act. V, sc. 5) :

.....tu seras satisfaite,
Je te les vais montrer l'un et l'autre à la fois.
.....
Connais-tu l'héritier du plus saint des monarques,
Reine?.....

3° On tutoie ceux avec qui l'on est très familier.

Cependant le favori même d'un prince ne pourrait déceimment le tutoyer.

4° Dans le style élevé, on tutoie tout, même ce qu'il y a de plus grand, de plus vénéré.

O Dieu de vérité, quand tu parles, je crois ;
De ma fière raison, j'arrête l'insolence.

(L. Racine, *la Grâce*, ch. IV.)

(M. Lemare, page 100 de son *Cours théor. et prat.*)

Le tutoiement, qui rend, dit Voltaire, le discours plus serré, plus vif, a de la noblesse et de la force dans la tragédie; mais il doit être banni de la comédie, qui est la peinture de nos mœurs.

§ VI.

TE.

Te, pronom singulier de la première personne et des deux genres, ne peut jamais, ainsi que le pronom *me*, être que le régime direct ou le régime indirect du verbe, et il s'élide avant une voyelle : « Je *te* promets de grandes jouissances, si tu as le goût du travail. » — « Je *t'en* conjure » — « Je *t'en* remercie. »

Te se place toujours avant le verbe dont il est le régime : « Je veux *te* convaincre. » — « Comment a-t-elle pu *te* faire consentir à cela? »

Cependant on pourrait dire : *Je TE veux convaincre.* — Mais, *comment t'a-t-elle pu faire consentir à cela?* ne serait pas correct, parce que le premier verbe est à un temps composé.

(L'Académie, sur la 357^e Rem. de Vaugelas, page 372. — Wailly, pages 118 et 320.)

Voyez notre observation, page 318.

Quoiqu'on dise *transportez-vous-y*, l'usage ne permet pas que l'on se serve au singulier du pronom *te* avant cet adverbe, et que l'on dise *transporte-t'y*; il faut dire *transporte-s-y-toi*; ou, ce qui est encore mieux, il faut éviter avec soin cette manière de s'exprimer, parce que, quoique régulière, elle choque l'oreille.

(Vaugelas, 106^e Rem.; l'Académie, sur cette Rem., page 110 de ses *Observ.*, et les Grammairiens modernes.)

§ VII.

TOI.

Toi, pronom singulier de la seconde personne, est des deux genres, et ne se dit que des personnes et des choses personnifiées : *On aura soin de TOI, on pensera à TOI, on fera cela pour TOI.*

Quelquefois on l'emploie par opposition avec *tu* et *te*, pour donner plus d'énergie à l'expression : « *Toi* qui fais tant le brave, tu oserais ; « on t'a chassé, *toi*; on t'a traité ainsi, *toi* qui étais l'âme de ses « conseils. »

Enfin, *toi* indique la seconde personne du verbe; ainsi, que ce pronom soit exprimé ou sous-entendu, il faut écrire :

O *toi* qui vois la honte où je suis descendue,
Implacable Vénus, suis-je assez confondue !

(Racine, *Phèdre*, act. III, sc. 2.)

Approche, heureux appui du trône de ton maître,
Ame de mes conseils, et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main *as* soulagé le poids.

(Racine, *Esther*, act. II, sc. 5.)

Si le pronom *toi* est joint à un autre pronom personnel de la troisième personne, ou à un substantif, pour former le sujet d'un verbe, on les fait suivre du pronom personnel *vous*, qui devient le sujet de la proposition : *Toi et lui VOUS ÊTES de mes amis; ton frère et toi VOUS IREZ à la campagne.*

Dans les phrases impératives, *toi* est régime direct ou régime indirect : *REGARDE-TOI dans ce miroir*, régime direct; *DONNE-TOI la peine de m'écouter*, régime indirect.

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la lueur de nos palais brûlants.

(Racine, *Andromaque*, act. III, sc. 8.)

A ta faible raison *garde-toi* de te rendre ;
Dieu t'a fait pour l'aimer, et non pour le comprendre.

(Voltaire, *la Henriade*, ch. VII.)

Aide-toi, le ciel l'aidera.

(La Fontaine, *le Charretier embourbé.*)

(Restaut, page 94. — Wailly, page 182. — Lévizac, page 311, t. II, et M. Laveaux.)

§ VIII.

VOUS.

Vous, pronom de la seconde personne et des deux genres, se dit des personnes et des choses personnifiées; il peut être, comme le pronom *nous*, ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect; exemples : *Vous êtes riche, je vous en félicite; cherchez présentement à vous faire des amis.* Le premier *vous* est sujet; le second, régime direct, et le troisième, régime indirect.

Si le pronom *vous* n'est pas seul employé comme sujet ou comme régime du verbe, et qu'il soit uni à un autre pronom personnel, ou à un substantif, on répète le pronom personnel *vous*, qui alors, comme sujet de la phrase, veut que le verbe soit à la seconde personne :

« Je *vous* récompenserai *vous* et votre frère. » — « *Vous* et celui qui *vous* mène, *vous* périrez. »

(Téléme, livre I.)

Le roi, *vous* et les dieux, *vous* êtes tous complices.

(Th. Corneille, *Ariane*, act. V, sc. 4.)

(Wailly, page 182. — Lévizac, page 810, t. I.)

Vous suit, pour la place qu'il doit occuper dans la phrase, les mêmes règles que le pronom *me*; et, quand il est accompagné d'une préposition, il suit celles qui sont indiquées pour le pronom *moi*.

Vous est singulier, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne, et il est pluriel, quand on adresse la parole à plusieurs; mais remarquez que quand, par politesse, on emploie le pronom pluriel *vous* au lieu du pronom *tu*, le participe prend bien la terminaison féminine lorsqu'il est question d'une femme, mais il ne prend pas le *s* qui est la marque du pluriel, et l'on dit : *Madame, vous êtes estimée*, et non pas *estimées*, parce qu'alors on emploie le participe par rapport à la personne à laquelle on parle, et non par rapport au pronom *vous*, ni au verbe auxiliaire pluriel dont on se sert.

(Dangeau, page 184. — Girard, page 55, tome II, et les Grammairiens modernes.)

« De quoi *vous* êtes-vous *avisé*, de charger les enfers d'une si dangereuse créature? »

(Boileau, les *Héros de romon.*)

« Le dieu n'est entouré que des monuments de nos fureurs; et *vous* êtes *étonné* que ses prêtres aient accepté l'hommage d'une courtisane. »

(*Voyage d'Anacharsis*, chap. XXII.)

La syntaxe est la même pour les adjectifs et pour les pronoms, et l'on dit, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne :

« Vous pourrez peut-être cacher aux autres des actions répréhensibles, mais jamais à vous-même. » (Pensée d'Isocrate, t. I, page 25.)

« Vous en allez juger *vous-même* tout à l'heure. »

(Boileau, les *Héros de romon.*)

..... avocat,

De votre ton *vous-même* adoucissez l'éclat.

(Racine, les *Plaideurs*, act. III, sc. 3.)

(Restaut, page 205, et Girard.)

Quelquefois aussi on fait usage du pronom *nous* au lieu du pronom *je*, et dans ce cas le principe invoqué pour le pronom *vous*, au lieu du pronom *tu*, est également applicable; c'est-à-dire que l'on doit écrire avec le nombre singulier le participe mis en rapport avec le pronom *nous*, et alors dire : *Persuadé comme nous le sommes*, parce que cette phrase n'est qu'une syllepse, c'est-à-dire une figure par laquelle le discours répond plutôt à la pensée qu'aux règles de la grammaire.

Quelle pensée réveille en moi cette phrase, *persuadé comme nous le sommes*? aucune autre que celle-ci : *persuadé comme je le suis.* Le *je* a paru trop tranchant, et par modestie on s'est servi de *nous* au lieu de *je*; si donc on considère qu'en effet *nous* n'exprime qu'un seul individu, on doit laisser au singulier l'adjectif qui suit, puisque dans notre esprit nous n'avons d'autre intention que de modifier le pronom *je*.

Ce vers de Molière (*Sganarelle* ou le *Mari trompe*, sc. 16) :

Sans respect ni demi nous a *déshonoré*,

dans lequel *déshonoré* est mis au singulier, quoique précédé d'un régime direct au pluriel, qui est *nous* employé pour *moi*, vient fortifier ce principe; et l'opinion de son judicieux commentateur (M. Auger), qui approuve ce singulier, achèvera sûrement de convaincre nos lecteurs.

On verra, lorsque nous parlerons de l'emploi du mot appelé impératif (art. XVII, § 3, vol. 2), que très souvent une personne, se parlant à elle-même, fait usage de la première personne du pluriel de l'impératif; et qu'en pareil cas on ne met pas l'adjectif au pluriel : *soyons digne de notre naissance; soyons sage*; certainement si l'on employait le pluriel dans ce cas, ce serait ôter tout le charme, tout le piquant de cette façon de parler, ce serait faire même un contre-sens.

(M. Vanier, l'un des rédact. du *Manuel des amat. de la langue française.*)

Nous avons fait observer (page 319) que le pronom *tu* peut exprimer dans le discours deux sentiments de l'âme absolument opposés, *l'amitié* ou *la haine*. En effet, lorsque nous parlons ou écri-